

GUÉNANGE POLITIQUE

Guénange : le temps scolaire fait débat

Lors du conseil municipal, le maire a rappelé qu'en cas de retour à la semaine de quatre jours, l'Etat ne financera le périscolaire que les jours d'école. Néanmoins, une très forte majorité de parents souhaite le retour à quatre jours.



- VU 510 FOIS
- LE 20/12/2017 À 05:03

Photo HD La notice qui accompagnait l'enquête sur les temps scolaires a été jugée trop partisane selon un certain nombre de parents. Photo d'illustration RL

En ouverture de conseil municipal, le maire Jean-Pierre La Vaullée a évoqué l'accueil des migrants dans l'école du Bois (RL du 16 décembre). Cette communication n'a pas soulevé de question particulière, les édiles ont donc enchaîné sur les points suivants à l'ordre du jour.

Jocelyne Muller (rassembler pour Guénange) a interrogé le premier magistrat sur l'enquête menée par la commune à propos des temps scolaires (quatre ou cinq jours de classe) et en particulier sur la notice qui l'accompagne. Elle a été interpellée par des parents et des enseignants sur les propos jugés « trop partisans » de cette notice qui ne développe d'après leurs dires que le côté néfaste du retour à quatre jours. Elle-même penche vers le maintien de 4,5 jours, mais le samedi matin : « Cependant je me sens bien seule sur cette proposition ».

Jean-Pierre La Vaullée a défendu la notice « car les parents ne doivent pas ignorer qu'en cas de retour à la semaine de quatre jours, l'Etat ne financera le périscolaire que les jours d'école. Ce qui entraînera forcément des dépenses supplémentaires pour la commune ». Les contraintes budgétaires l'obligeraient donc à supprimer le périscolaire du mercredi matin y compris le repas de midi pour ne maintenir que les mercredis récréatifs à partir de 14h. « Ce sont 55 000 € d'aide de l'Etat cette année qui seraient perdus » a-t-il conclu. Pour l'instant, une très forte majorité de parents souhaite néanmoins le retour à la semaine de quatre jours scolaires.

Au fil des délibérations

Les conseillers ont voté la répartition du versement de la CAF pour 2016 au prorata de la répartition de la compétence entre la CCAM puis la commune.

Concernant le déplacement du multi accueil Les Coccinelles vers l'ancienne école du Bois, celle-ci sera mise à disposition de la CCAM pour sa modernisation dès le départ des migrants, ce qui en retardera les travaux.

Christine Basse, adjointe, a ensuite développé la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents municipaux dont les montants ne devraient pas évoluer par rapport aux anciens, comme pour le régime indemnitaire de la police municipale.

Un point supplémentaire a été ajouté concernant le financement garanti sur 2017 du projet d'installation de huit caméras supplémentaires, dont une mobile, pour 105 580 € avec un reste à charge d'environ 35 000 € pour la commune, point voté à l'unanimité.